

## Compte rendu de la séance du 15 février 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Philippe DOCHAIN

### Ordre du jour:

- Investissement 2022 : rénovation d'un logement communal : plan de financement rectificatif et demande de subvention
- Participation aux frais de scolarité Ecole Sainte Thérèse
- Demande de subvention Football Club Lalbenque Fontanes
- Adhésion ANPCEN
- Demande de participation financière Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Adhésion ville prudente

Questions diverses

### Délibérations du conseil:

#### Investissement 2022 : rénovation d'un logement communal : plan de financement rectificatif et demande de subvention ( DE 009 2022)

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que lors du dernier conseil municipal du 18 janvier 2022, le conseil avait délibéré au sujet de l'investissement 2022 concernant la rénovation du logement du Bourg.

M. le maire rappelle que l'assemblée avait voté favorablement le plan de financement proposé. Cependant, après confirmation des services de l'état, il apparaît que la commune a fait une erreur sur le montant de la subvention au titre de la DETR 2022.

En effet, le montant de la subvention doit se calculer sur **l'ensemble du montant HT des travaux** et le montant de la subvention est plafonné à 50 000 euros. Aussi, le montant de la subvention au titre de la DETR 2022 est le suivant :

montant HT des travaux x 40 % = 79 000,91 euros x 40% = 31 600,00 euros.

Il convient de voter le nouveau plan de financement suivant, en considérant ce nouveau calcul de DETR.

#### **COUT DE L'OPERATION**

TRAVAUX HT	77 000,91 €
HONORAIRES HT	2 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>79 000,91 €</b>

#### **FINANCEMENT**

<b>Subventions :</b>	
DETR 2022 – Etat (travaux HT X 40 %)	31 600,00 €
Conseil Régional (plafond 20 000 € HT x 30%)	6 000,00 €

Fonds de concours - Communauté des communes	13 858,00 €
<b>Autofinancement</b>	<b>27 542,91 €</b>
<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>79 000,91 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de :

- Valider les travaux de rénovation énergétique du logement communal situé 82 rue de l'église
- Approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- Autoriser M. le Maire à solliciter les subventions/financements relatifs à cette opération
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'exécution de ce projet
- Inscrire les crédits supplémentaires nécessaires au budget 2022

<b>Pour : 9</b>	<b>Abstentions : 0</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>Ne prend pas part : 0</b>

#### Participation aux frais de scolarité Ecole Sainte Thérèse ( DE 010 2022)

Par courrier en date du 20 janvier 2022, l'école Ste Thérèse de Lalbenque a fait une demande de participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2021-2022 dans la mesure où trois enfants résidant à Vaylats sont inscrits au sein de l'établissement.

Il s'agit de :

- CREUZET Louis (maternelle)
- CREUZET Hugo (maternelle)
- LAVIALE TARRIEU Samuel (élémentaire)

L'école Ste Thérèse précise que les forfaits actuellement appliqués sont les suivants : 1434 euros pour un élève de maternelle et 565 euros pour un élève de l'élémentaire.

M. le Maire fait lecture du courrier à l'assemblée et rappelle que ce courrier a également été envoyé par mail à l'assemblée en date du 11 février 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'**unanimité** :

Article 1er : de participer aux frais de fonctionnement de l'école Ste Thérèse de Lalbenque selon les forfaits actuellement appliqués

Article 2 : de donner tout pouvoir au maire pour mener à bien cette délibération.

<b>Pour : 9</b>	<b>Abstentions : 0</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>Ne prend pas part : 0</b>

#### Demande de subvention Football Club Lalbenque Fontanes ( DE 011 2022)

M. le Maire informe que, par courrier, en date du 1er février 2022, l'association Football Club de Lalbenque Fontanes sollicite une subvention pour l'année 2022. L'association informe de ses difficultés : moins de licenciés, certaines manifestations annulées du fait de la crise et fait état des actions menées par le club. Elle précise que le nombre de licenciés résidant sur la commune de Vaylats serait de 5.

### **M. Laurent SOUBIROU arrive pendant le point n° 3**

M. le Maire fait lecture du courrier à l'assemblée et rappelle que ce courrier a également été envoyé par mail à l'assemblée en date du 11 février 2022.

M. le Maire informe qu'aucune subvention n'avait été donnée les années précédentes. Il informe également que beaucoup d'associations sollicitent des subventions chaque année. Par ailleurs, historiquement, la commune participe essentiellement à aider les écoles dans le cadre des projets éducatifs.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à **l'unanimité** :

Article unique : de ne pas donner de subvention au Football Club Lalbenque Fontanes

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

### **Adhésion ANPCEN ( DE 012 2022)**

M. le Maire informe que, par courrier reçu en date du 27 janvier 2022, l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne) sollicite l'adhésion de la commune à leur association pour l'année 2022.

M. le Maire informe que le coût de l'adhésion pour une commune est de 150 euros.

M. le Maire fait lecture du courrier à l'assemblée et rappelle que la copie de ce courrier a été envoyée par mail à l'assemblée délibérante en date du 11 février 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à **l'unanimité** :

Article unique : de ne pas adhérer à l'ANPCEN

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

### **Demande de participation financière Chambre des Métiers et de l'Artisanat ( DE 013 2022)**

Par courrier en date du 27 janvier 2022, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot envoyait une demande de contribution pour la formation d'un jeune en apprentissage.

Il s'agit de :

- CAVAILLE Ruben

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot précise que la contribution calculée sur la base du nombre d'apprentis résidant sur la commune s'élève à 80 euros.

M. le Maire fait lecture du courrier à l'assemblée et rappelle que ce courrier a également été envoyé par mail à l'assemblée en date du 11 février 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

Article 1er : de contribuer aux frais de formation en apprentissage de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot selon le montant indiqué à savoir 80 euros.

Article 2 : de donner tout pouvoir au maire pour mener à bien cette délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

#### Adhésion ville prudente ( DE 014 2022)

Par courrier en date du 2 février 2022, l'Association de Prévention Routière envoyait à la mairie un courrier explicatif au sujet de la labellisation "Ville Prudente".

M. le Maire fait lecture du courrier à l'assemblée et rappelle que la copie de ce courrier a également été envoyé par mail à l'assemblée en date du 11 février 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

Article unique : de ne pas inscrire la commune de Vaylats à la labellisation "Ville Prudente"

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

#### *Questions diverses*

- Coût estimatif droit des sols : la communauté des communes a envoyé le coût estimatif de ce service pour le prévoir au budget 2022
- Formation des élus : distribution des flyers reçus par l'AMF à tous les élus
- QR code de la gendarmerie : reçu par le commandant de gendarmerie à destination **unique** des élus en cas de signalement à faire
- Courrier de M. Chanut : retirer les branchages après élagage qui sont restés sur le bord de la voie (route de Rouby)
- Courrier de M. Bru : problème du nom de dénomination « impasse de Jarlan » + travaux d'entretien chemin de Jarlan
- Courrier de JL Rayon : demande de mettre sa lettre de démission sur le site internet
- Réunion CCID : 29 mars 2022 à 18h mairie
- Chambre d'Agriculture : demande d'occupation de la salle du conseil municipal du 25/04 au 09/05
- PNRCQ : Questionnaire chemin faisons faire envoi du questionnaire aux élus pour recueillir les avis
- Internet salle des fêtes : problèmes de connexion rencontrés lors de réunions/formations : réfléchir à mettre une box dans la salle pour optimiser le réseau ou mettre un pont wifi : devis à établir afin de définir la meilleure solution
- Demande de Nadège Richer sur un retour éventuel de la Région concernant le sujet des accompagnateurs dans les bus : aucun retour à Vaylats à vérifier avec la commune de Lalbenque qui a également fait cette démarche

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 20 minutes.**